

CONCOURS

« Il neige des prix »

Règlement de participation

Le Concours « **Il neige des prix** » (le « **Concours** ») se déroule sur la plateforme disponible à <https://www.concourshivervoisin.com/> et est organisé par Sobeys Capital Incorporée (l'« **Organisateur du Concours** »).

Le Concours débute le **jeudi 13 novembre 2025 à 00h01 heure de l'Est (HE)** et se termine le **mercredi 8 janvier 2026 à 14h59 (HE)** (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec et
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours (un « **Participant admissible** »).

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins Voisin, des ambassadeurs et influenceurs de Voisin, des Fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, des Commanditaires Présentateurs ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agir à son seul bénéfice personnel.

2. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat nécessaire. Un accès à Internet et un téléphone intelligent sont requis pour l'inscription et la participation au Concours via un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur (la « Participation »).

Pour participer au tirage du grand prix, repérez les produits vedettes en magasin, balayez le code QR et rendez-vous à l'adresse <https://www.concourshivervoisin.com/> (le « Site Web ») et suivez les directives à l'écran pour entrer le nom du produit vedette sur la plateforme et compléter un mini-jeu. Le gagnant tiré au sort recevra un message par SMS contenant le lien du formulaire officiel de Participation au Concours (le « Bulletin de Participation »). Remplissez tous les champs obligatoires du Bulletin de Participation :

- Votre prénom et votre nom de famille;
- votre numéro de téléphone;
- votre ville de résidence;
- une adresse électronique valide;
- un produit vedette participant.

Pour participer au tirage d'un prix hebdomadaire, balayez le code QR et rendez-vous à l'adresse <https://www.concourshivervoisin.com/> (le « Site Web ») et suivez les directives à l'écran pour compléter un mini-jeu. Le gagnant tiré au sort recevra un message par SMS contenant le lien du formulaire officiel de Participation au Concours (le « Bulletin de Participation »). Remplissez tous les champs obligatoires du Bulletin de Participation.

Chaque jour, le mini-jeu permet également d'obtenir une prime déterminée lorsqu'il est complété. Chaque offre est valide jusqu'au 21 janvier 2026 dans les dépanneurs Voisin participants. Un (1) mini-jeu gagné pourrait équivaloir, en fonction des jours, à :

- Une (1) Xtraslush gratuite, petit format 16 oz;
- Un (1) café gratuit, moyen format 16 oz;
- Bonbons gratuits « Ma Zone », sacs petits formats 100 g à 135 g;
- Un (1) muffin gratuit;
- Offre 2 pour 1 sur les muffins;
- Offre 2 pour 1 – Café moyen format 16 oz
- Offre 2 pour 1 - Xtraslush, petit format 16 oz;
- Offre 2 pour 1 - Bonbons « Ma Zone », sacs petits formats 100 g à 135 g;
- Participations supplémentaires au Tirage (une [1], trois [3], cinq [5] ou dix [10] participations supplémentaires) en gagnant certains mini-jeux.

Il est également possible de recevoir dix (10) Participations supplémentaires en acceptant de s'inscrire aux communications marketing Voisin. Un affichage sur la plateforme de jeu permettra de savoir le nombre de Participations obtenues.

Pour être valide, votre Participation devra se conformer à tous les critères requis du Règlement, être soumise en utilisant le Formulaire officiel de Participation et reçue pendant la Période du Concours. En aucun cas, l'Organisateur du Concours ne sera responsable des soumissions tardives, y compris des retards causés par des difficultés techniques liées au site web.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par Participant pendant la Période du Concours.

3. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

La valeur totale approximative des prix du concours est de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$ CA)

Le **GRAND PRIX** consiste en :

10 000 \$ CA.

La valeur totale du grand prix est de 10 000 \$ CA.

Les **PRIX HEBDOMADAIRES** sont détaillés comme suit :

- 1 x Voyage tout inclus dans une destination ski du Québec au choix (valeur 2 500 \$ CA);
- 100 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 54,99 \$ CA chacun).

Les **PRIMES QUOTIDIENNES** remises en jouant aux jeux sont détaillées comme suit et ont une valeur totale de plus de 30 000 \$ CA :

- Une (1) Xtraslush gratuite, petit format 16 oz (15 000 unités);
- Un (1) café gratuit, moyen format 16 oz (15 000 unités);
- Bonbons gratuits « Ma Zone », sacs petits formats 100 g à 135 g (10 000 unités);
- Un (1) muffin gratuit (15 000 unités);
- Offre 2 pour 1 sur les muffins (10 000 unités);
- Offre 2 pour 1 - Café moyen format 16 oz (20 000 unités);
- Offre 2 pour 1 - Xtraslush, petit format 16 oz (10 000 unités);
- Offre 2 pour 1 - Bonbons « Ma Zone », sacs petits formats 100 g à 135 g (10 000 unités);

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le Compte de membre associé à la Participation en question. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La

différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

4. TIRAGES

Cent deux (102) prix répartis en dix (10) tirages peuvent être gagnés pendant la période du concours, les périodes d'inscription, en fonction de la date et de l'heure de début et de fin, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les inscriptions ne seront pas reportées aux tirages subséquents pour les prix secondaires. Le nombre de prix hebdomadaires à gagner diminuera à mesure qu'ils seront réclamés pendant toute la période du concours.

Prix	Début de la période d'inscription	Fin de la période d'inscription	Date du tirage
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	13 novembre 2025, 00h01	20 novembre 2025, 14h59	20 novembre 2025, 15h
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	20 novembre 2025, 15h01	27 novembre 2025, 14h59	27 novembre 2025, 15h
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	27 novembre 2025, 15h01	4 décembre 2025, 14h59	4 décembre 2025, 15h
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	4 décembre 2025, 15h01	11 décembre 2025, 14h59	11 décembre 2025, 15h
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	11 décembre 2025, 15h01	18 décembre 2025, 14h59	18 décembre 2025, 15h
12 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	18 décembre 2025, 15h01	25 décembre 2025, 14h59	25 décembre 2025, 15h
14 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	25 décembre 2025, 15h01	1er janvier 2026, 14h59	1er janvier 2026, 15h
14 x Passeports Maneige Ski Passe-Partout (valeur 55,99 \$ CA chacun)	1er janvier 2026, 15h01	8 janvier 2026, 14h59	8 janvier 2026, 15h
1x Voyage tout inclus dans une destination ski du Québec au choix incluant hébergement, transport, repas et passes de ski pour deux (2) personnes (valeur 2 500 \$ CA)	13 novembre 2025, 00h01	8 janvier 2026, 14h59	8 janvier 2026, 15h
1 x Grand prix de 10 000 \$ (valeur 10 000 \$ CA)	13 novembre 2025, 00h01	8 janvier 2026, 14h59	8 janvier 2026, 15h

Chaque tirage pour un prix hebdomadaire aura lieu à la date du tirage indiquée dans le tableau ci-dessus à 15 h 00 HE au 4560B St Laurent Blvd #203, Montréal, Québec H2T 1G8. Une ou plusieurs participation (s) seront choisies au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période d'inscription applicable à ce tirage et seront admissibles à gagner le ou les prix hebdomadaire(s). Les chances de gagner un prix hebdomadaire dépendent du nombre total de participations valides reçues au cours de la période d'inscription pour le tirage de prix hebdomadaire pertinent.

Limite d'un (1) Prix par Participant, par ménage, pour toute la Période du Concours.

Le Prix sera envoyé par voie postale au gagnant par l'Organisateur du Concours à l'aide des informations fournies dans le Formulaire d'exonération.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par téléphone et/ou par courriel le Participant Sélectionné au moyen des coordonnées indiquées dans leur Participation. Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données indiquées soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes qui n'auront pas été mises à jour lors des Participations.

Chaque Participant Sélectionné aura quarante-huit (48) heures, suite à la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un Formulaire d'Exonération (le « **Formulaire d'Exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans son Compte de membre. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT DU PRIX, le Participant Sélectionné devra :

- Compléter le formulaire d'inscription acheminé et répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématiques;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'Exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'Exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix, si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au

tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné). Limite d'un (1) Prix par Participant par ménage durant la Période du Concours.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. **TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.**

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de

toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse <https://concourshivervoisin.com>

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement,

la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.